

# Votre hôpital se soucie de vous



## **Demandez-nous de l'aide pour régler votre facture**

Si vous n'êtes pas couvert par une assurance, nous réduirons votre facture d'hôpital. Vous pouvez également bénéficier d'autres aides financières. Toutes les informations sont strictement confidentielles. **Rendez-nous visite ou appelez-nous au 314-362-8400 ou au 855-362-8400.**

BJC souhaite aider les patients qui n'ont pas d'assurance maladie ou qui ont besoin d'aide pour payer leurs factures d'hôpital. En tant qu'organisation de soins de santé à but non lucratif, BJC et ses hôpitaux et organismes de services de santé membres se soucient des patients et des communautés qu'ils servent en leur offrant une meilleure santé et de meilleurs soins de santé.

Notre personnel peut vous aider à :

- Faire une demande d'assurance maladie via le Marketplace
- Faire une demande d'aide Medicaid
- Déterminer si vous êtes éligible à une aide financière de BJC

### **Aide financière BJC**

Avant tout, votre situation financière n'aura aucune incidence sur vos soins. Tous les patients sont traités avec respect et équité. Les patients qui remplissent certaines conditions de revenus peuvent bénéficier d'une aide financière de BJC, notamment de réductions des frais d'hospitalisation et de plans de paiement à long terme sans intérêt. Les patients éligibles à une aide financière se verront facturer des montants inférieurs aux montants généralement facturés aux personnes bénéficiant d'une assurance couvrant ces soins. Les informations concernant les montants généralement facturés et leur calcul sont disponibles en appelant le 314-362-8400 ou le 855-362-8400 ou sur le site [www.bjc.org](http://www.bjc.org).

Si vous êtes assuré et avez des questions concernant votre couverture ou le niveau de vos prestations,

veuillez contacter votre assureur. Les patients sans assurance bénéficieront automatiquement d'une réduction de 40 % sur les frais facturés et seront susceptibles de bénéficier d'une aide. Selon le type de service et le niveau d'aide financière, un paiement partiel peut être exigé. Sur demande, nous pouvons vous fournir un tableau des revenus et des remises de la politique d'aide financière qui indique les montants à payer.

L'approbation de l'aide financière sera valable pendant 12 mois à compter de la date d'approbation. Les patients qui bénéficient de services pendant cette période doivent nous informer des visites en appelant le 314-362-8400 ou le 855-362-8400 afin que l'aide financière puisse être appliquée. Les exceptions aux critères d'éligibilité à l'aide financière seront examinées au cas par cas.

### **Faire une demande d'aide financière**

Vous pouvez demander une aide financière à tout moment, avant, pendant ou après vos soins, jusqu'à 240 jours après votre facture initiale. Nous vous enverrons, avec votre facture, des informations sur la manière de faire une demande d'aide. Les formulaires de candidature sont également disponibles sur demande dans tout établissement BJC, sur nos sites Web et sur [www.bjc.org](http://www.bjc.org). La demande nécessite une preuve de revenu telle qu'une déclaration d'impôt sur le revenu ou un bulletin de paie. Des exemples de documents pouvant être utilisés comme preuve de revenus figurent sur le formulaire de demande.

*(suite)*

Les patients inscrits à Medicaid ou jugés éligibles à Gateway to Better Health au cours des six derniers mois ont automatiquement droit à une aide financière pour les services médicaux qui ne sont pas couverts par Medicaid. (La seule exception est si l'inscription précédente à Medicaid était due à une grossesse. Dans ce cas, vous pouvez toujours demander une aide financière.)

En outre, les patients peuvent bénéficier d'une aide financière sur la base d'une approche analytique standard qui estime la situation financière et/ou socio-économique du patient. L'éligibilité à ce type d'aide ne permet pas au patient de bénéficier automatiquement d'une aide pour ses comptes ultérieurs.

### **Conditions médicales pour l'obtention d'une aide financière**

Les hôpitaux BJC fourniront, sans exception, des soins pour des situations médicales d'urgence à tous les patients nécessitant de tels soins, indépendamment de leur capacité à payer ou à prétendre à une aide financière, conformément aux exigences de la loi sur le traitement médical d'urgence et le travail actif (Emergency Medical Treatment and Active Labor Act, EMTALA).

L'aide financière n'est disponible que pour les services d'urgence et médicalement nécessaires. Elle ne s'applique pas aux procédures électives telles que la chirurgie esthétique. Elle ne s'applique pas non plus à la partie de vos services qui a été payée par un tiers, tel qu'une compagnie d'assurance ou un programme gouvernemental.

L'aide financière est disponible pour les patients qui vivent dans le Missouri et l'Illinois et pour tous les patients recevant des soins sur les sites du National Health Service Corps (NHSC), quel que soit leur lieu de résidence.

Les sites du NHSC comprennent le Missouri Baptist Sullivan Hospital Bourbon Medical Office, le Cuba Medical Office, le Steelville Medical Office et le Sullivan Medical Office, ainsi que la Parkland Health Center Medical Clinic.

Une liste des prestataires qui ne sont pas inclus dans la politique financière de BJC est disponible en appelant le 314-362-8400 ou le 855-362-8400, ou par voie électronique sur [www.bjc.org](http://www.bjc.org).

### **Critères de revenu pour l'aide financière**

Le montant de l'aide financière que vous recevez est basé sur le seuil de pauvreté fédéral (Federal Poverty Level) fixé chaque année par le gouvernement des États-Unis. Pour bénéficier d'une réduction, votre revenu familial ne doit pas être supérieur à trois fois le seuil de pauvreté fédéral (300 %). Sur demande, nous pouvons vous fournir un tableau des revenus et des remises de la politique d'aide financière qui indique ces niveaux de revenu. Outre vos revenus, la réduction tiendra également compte de la taille de votre famille. Les patients dont le revenu familial est supérieur à 100 000 \$ par an ne sont pas éligibles à l'aide financière de BJC, quelle que soit la taille de la famille. Les résidents de l'Illinois non assurés qui reçoivent des services à l'Alton Memorial Hospital, au Memorial Hospital Belleville et au Memorial Hospital East peuvent bénéficier de réductions supplémentaires en vertu de l'Illinois Hospital Uninsured Patient Discount Act (loi sur les réductions pour les patients non assurés des hôpitaux de l'Illinois).

### **Lignes directrices en matière de revenus en cas d'événements catastrophiques**

En cas d'événement médical catastrophique, les patients qui ne pourraient normalement pas bénéficier d'une aide financière se verront accorder une aide.

Dans ces circonstances particulières, les facilités de paiement des patients sur une période de 12 mois ne dépasseront pas 20 % du revenu familial annuel.

## **En savoir plus**

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la politique d'aide financière de BJC et un formulaire de demande, ou faire une demande pour recevoir une notification écrite ou une communication par voie électronique en vous adressant à un représentant des services aux patients ou en nous appelant au 314-362-8400 ou au 855-362-8400. Des informations et des formulaires de demande sont également disponibles sur [www.bjc.org](http://www.bjc.org). N'hésitez pas à demander une aide financière. Nous sommes là pour vous aider.

BJC Healthcare respecte les lois fédérales applicables en matière de droits civils et ne pratique aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, l'âge, le handicap ou le sexe.

Atención: hay servicios de asistencia de idiomas disponibles a su disposición sin costo. Llame al 314-273-1487 (TTY: 1-800-735-2966).

注意：免费提供语言协助服务，如有需要敬请致电 314-273-1487 (TTY: 1-800-735-2966)。